

# CHARGÉ·E DE MISSION « ÉNERGIES RENOUVELABLES »

Parution avril 2023 – AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT



## CONTEXTE

L'Agence Parisienne du Climat (APC) est l'agence d'accélération de la transition écologique à Paris. Elle agit pour la mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat. Association loi 1901, elle a une double vocation : accompagner gratuitement et de façon indépendante et objective les parisien-ne-s pour réduire les consommations d'énergie et émissions de CO2 ; contribuer à la transition écologique du territoire.

Créée à l'initiative de la Ville de Paris, l'APC fédère plus de 90 partenaires publics et privés sur de nombreux secteurs de la transition écologique : bâtiment, énergie, mobilités, déchets, végétalisation, consommation. La rénovation énergétique des immeubles d'habitation est le cœur de l'activité de l'APC qui sensibilise, conseille et accompagne quotidiennement les porteurs de projet et tout particulièrement les copropriétés désireuses de s'engager dans un plan de travaux.

L'agence parisienne du climat mène son action grâce au soutien des pouvoirs publics (Ville de Paris, Métropole du Grand Paris, Région Ile-de-France, ADEME, ANAH...). Depuis un an, elle diversifie ses ressources avec l'engagement de plusieurs projets financés par l'Union Européenne.

Le développement des énergies renouvelables est une composante incontournable de la transition énergétique des territoires. A Paris, ce développement s'avère plus complexe et spécifique qu'ailleurs. C'est pourquoi l'Agence Parisienne du Climat souhaite développer son action sur ce champ avec la création d'un poste de Chargé·e de mission « Energies renouvelables ».

## MISSION

Le ou la Chargé·e de mission « Energies renouvelables » a pour mission de développer le recours aux énergies renouvelables à Paris, en particulier dans les immeubles résidentiels.

Le ou la candidat·e sera amené·e à travailler sur deux axes de travail :

- Une activité pré-opérationnelle : veille technique, repérage des potentiels de développement, exploitation de la donnée territoriale énergétique.
- Une activité d'accompagnement opérationnel au contact des porteurs de projets pour permettre leur réalisation.

## RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

- **Réalisation d'une analyse du potentiel de production d'énergies renouvelables à Paris :**
  - A partir des analyses déjà réalisées et des données à disposition, évaluer les possibilités d'installer des ENR en copropriété ;
  - Orienter les analyses par énergie : solaire, géothermique, biomasse, de récupération, et analyser les possibilités de raccordement au réseau de chaleur urbain ;
  - Mettre en place une grille de lecture à partir de la méthode ENRchoix de l'Ademe.
  
- **Préfigurer un guichet unique parisien d'accompagnement à la production d'énergie renouvelable :**
  - Evaluer les dispositifs d'accompagnement ou de financement existant ;
  - Proposer un parcours grand public pour un guichet unique centré sur l'existant (le guichet unique pour la rénovation énergétique, dont CoachCopro est la porte d'entrée) ;
  - Proposer un cadre pour la mise en place éventuelle d'aides financières publiques destinées aux copropriétés ;
  - Accompagner la montée en charge du dispositif.
  
- **Participer activement aux actions du projet Européen EXPRESS :**

L'APC participe à un projet européen INTERREG dénommé "EXPRESS" dont l'objet est l'échange de pratiques entre plusieurs territoires (Finlande, Croatie, Pologne, Roumanie, Italie, Irlande, France) sur le développement des énergies renouvelables. Les activités du ou de la Chargé-e de mission "énergies renouvelables" s'intègrent dans ce projet :

  - Participer aux visites organisées chaque semestre par un des partenaires, aux meetings mensuels, aux ateliers thématiques ;
  - Veiller à valoriser les actions de l'Agence Parisienne du Climat auprès des partenaires du projet, et plus généralement au réseau européen.
  
- **Contributions aux missions de l'Agence Parisienne du Climat :**
  - Rédiger des articles techniques pour la Newsletter de l'Agence et pour le site CoachCopro ;
  - Produire des notes thématiques ou des études, selon les sujets et sollicitations de l'actualité et des partenaires de l'Agence ;
  - Répondre aux sollicitations internes sur les besoins métiers ;
  - Contribution à la représentation de l'APC : participation à des événements du réseaux, présentation de résultats auprès du grand public ou de professionnels.

## PROFIL RECHERCHÉ

Niveau Master / BAC+5 en urbanisme, géographie, ingénieur, géomatique, justifiant de plusieurs années d'expérience sur les thématiques de l'habitat ou de l'énergie.

Quel que soit l'univers d'origine, les attendus sont :

- Une forte motivation et des connaissances solides sur les questions de transition écologique et de performance énergétique ;
- Une bonne compréhension des enjeux de la transition écologique en milieu urbain dense ;
- Un bon relationnel et une appétence pour rencontrer les interlocuteurs de l'APC, professionnels ou particuliers ;
- Une connaissance du territoire parisien est un plus ;
- La maîtrise de l'anglais professionnel est obligatoire.

## CADRE CONTRACTUEL

- Poste à pourvoir à partir de mai 2024 en CDI – Temps complet 39h avec 2 RTT par mois
- Organisation du travail en Flex office
- Rémunération : entre 33k€ et 38k€ annuels brut selon profil et expérience, + tickets restaurants + mutuelle + prise en charge à 75% de l'abonnement Navigo + indemnités télétravail
- **Merci d'indiquer vos prétentions salariales dans votre lettre de motivation**
- Déplacements occasionnels en France et en Europe à prévoir
- L'Agence est installée au cœur du Parc de Bercy, Pavillon du Lac, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris
- Télétravail possible 2 jours par semaine



© Gilles Jaouen

**Merci d'adresser votre CV et lettre de motivation, sous la référence « Chargé-e de mission Energies renouvelables » à : [rh@apc-paris.com](mailto:rh@apc-paris.com)**

## TOUTES LES CANDIDATURES SERONT EXAMINÉES

Dans le cadre du processus de recrutement, l'Agence Parisienne du Climat s'engage à examiner avec attention chaque candidature de manière objective, sans la moindre discrimination conformément à l'article L1132-1 du Code du Travail, sur le seul critère de conformité aux compétences demandées pour le poste.